

TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DU TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE en contrat d'alternance

Réf de l'action : PSR FP A 521 version 01 du 28/08/21 -

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant effectuer dans le cadre professionnel du transport de voyageurs avec un véhicule relevant de la catégorie D, et obtenir une qualification professionnelle,
- Être titulaire du permis B (passé en France ou converti en permis français) en cours de validité,
- Comprendre, savoir lire et écrire le français,
- Satisfaire à l'Évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP),
- Avoir été reconnu apte lors d'une visite auprès d'un médecin agréé (ou de la commission médicale des permis de conduire selon les cas),
- Accessibilité aux personnes atteintes d'un handicap : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques afin de suivre la formation dans des conditions optimales, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

INFORMATION

Cette formation fait partie d'un contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation. Les modalités des contrats seront précisées lors de la réunion d'information.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis (tests de connaissances, test de conduite, entretien de motivation)
14 jours à compter de la demande de l'enseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU du titre professionnel visé

- Réaliser en sécurité un transport de personnes avec un véhicule de transport en commun,
- Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun,
- Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun,
- Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun,
- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun,
- Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun,
- Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Complétée par des apports en E.Learning

MOYENS HUMAINS

- Formateur référent issu du secteur du transport ayant minimum 3 ans d'expérience dans la conduite et/ou l'exploitation,
- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention Groupe Lourde ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Sabine ALIDOR

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : expositive avec des présentations, étude de cas, exemples détaillés, démonstrations, applicative comprenant des démonstrations pratique, outils de travail, exercices fondés sur des cas pratiques, jeux de rôles, simulations, recherches guidées, travail collaboratif, tutorat par des pairs
- Utilisation de la plateforme MyECFPro
- Infrastructure, aire d'évolution homologuée,
- Equipement de protection individuelle (pour les opérations professionnelles),
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Aires d'évolution spécialement aménagées,
- Gabarit et espace simulant 1 arrêt de Bus,
- Véhicule de transport en commun équipé d'une plateforme pour l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- Simulateur haut de gamme
- Fauteuil pour personne à mobilité réduite, dispositif d'attache réglementaire,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : KIT ECF (papier et numérique)

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- E-learning : L'assiduité des stagiaires est attestée par le temps passé sur les modules et remontée par la plateforme My ECF Pro.
- Formation en présentiel : L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Le suivi des acquis est réalisé tout au long de la formation à l'aide des Evaluations en Cours De Formation (ECdF).
- La session d'examen est validée par un jury de professionnel sur la base d'un dossier composé :
 - Des résultats de la mise en situation professionnelle complétés d'un entretien technique,
 - Des résultats des évaluations réalisées en cours de formation (ECdF),
 - Du dossier professionnel (DP),
 - De l'entretien final,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant les examens finaux.

SANCTION VISEE

- Titre Professionnel de Conducteur de transport en commun sur route. Ce titre de niveau 3 (RNCP 31085) est délivré par le Ministère du travail. Il donne par équivalence : le permis D (sans restriction), la qualification initiale de conducteur routier (attestée par la CQC).
- La détention de ce titre professionnel permet en outre d'exercer le métier à partir de 18 ans.
- Attestation de fin de formation.

EFFECTIFS

- 10 personnes

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE

434 heures en centre

DATES

- Plusieurs démarrages à compter de juin 2023- Les dates seront communiquées lors de la réunion d'information

LIEU

- 310 Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële

CONTACT

- Mme Sabine ALIDOR au 01 60 03 52 52
- Mail : sabine.alidor@ecf-estfrancilien.com

VOS DROITS

- Bénéficier du statut de salarié et d'une période d'essai de 45 jours, consécutifs ou non, de présence en entreprise,
- Percevoir une rémunération calculée en pourcentage du minimum légal mensuel. Selon l'âge, la durée du contrat et le type de diplôme préparé, la fourchette de rémunération varie de 27 à 100 % du SMIC ou du SMC (salaire minimum conventionnel) – voir tableau ci-après,
- Bénéficier de la protection sociale comme l'ensemble des salariés y compris pendant le temps passé au centre de formation,
- Capitaliser ses années de formation comme des années pleines à valoir sur sa retraite,
- Bénéficier de la prise en charge par l'employeur des frais de transports en commun domicile / lieu de travail à hauteur de 50% dans les mêmes conditions que les autres salariés,
- Bénéficier de congés payés à prendre pendant les périodes en entreprise (mêmes droits que les autres salariés de l'entreprise, soit 25 jours ouvrés minimum pour un année complète),
- Disposer de 5 jours de congés spécifiques répartis sur la durée de la formation (en plus des congés légaux habituels) pour la préparation aux examens. Ces journées de révision sont organisées en concertation entre l'entreprise et le centre de formation par le et intégrées au planning annuel de la formation.

VOS OBLIGATIONS

- Etre présent, assidu et performant aux cours dispensés par le centre de formation, ainsi qu'en entreprise,
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et de l'établissement de formation,
- Transmettre, le cas échéant, les justificatifs d'absence tels qu'ils sont définis par le code du travail. Les autres absences sont définies comme injustifiées.
- Vous présenter aux examens visés par sa formation.

VOTRE REMUNERATION

Grille de salaire apprenti en %- âge du SMIC mensuel au 1er janvier 2023 (1678.95 € bruts)

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1ere année	453.32 € (27% SMIC)	721.95 € (43% SMIC)	889.94€ (53% SMIC)	100 % SMIC ou SMC

